ART. 18 N° 193

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 193

présenté par

M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 18

Supprimer les alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements de suppression de la limite du nombre d'habitants posé dans cet article aux alinéas 6 et 7.